

Le bénévolat exercé dans le centre socioculturel intercommunal « L'Ostrevent & la Sensée » a pour principe de respecter ses missions, telles que rédigées dans son projet social agréé par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Le centre socioculturel intercommunal « L'Ostrevent & la Sensée » adhère à la Fédération des Centres Sociaux du Nord et se place dans le mouvement de l'éducation populaire et réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité, la démocratie. Ces valeurs déterminent notre façon d'agir.



Principes fondamentaux du bénévolat

De « bene », le bien et « volo », je veux, le bénévole, est un « bienveillant ». Il s'inscrit dans une démarche volontaire orientée vers toute personne, sans distinction, dans un esprit d'ouverture et de façon désintéressée.

Le bénévole est celui qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, en dehors de son temps professionnel ou familial.

Le bénévolat doit être accessible à toute personne, indépendamment de son âge, sexe, nationalité, opinions philosophiques ou religieuses, condition physique, sociale ou matérielle.

Le bénévolat favorise l'initiative, l'esprit de responsabilité, ainsi que la participation sociale : c'est un acte de solidarité. Le bénévolat s'inscrit dans le projet du centre social, il l'enrichit.

Il permet l'investissement des habitants dans la vie du centre social et du territoire.

Il contribue à favoriser et à valoriser l'échange et la transmission de savoirs et de savoirs-faire.



Être bénévole au centre socioculturel intercommunal « L'Ostrevent et la Sensée », c'est :

- Connaître et accepter les principes du centre social et se conformer à ses objectifs.
- Intervenir ponctuellement dans l'organisation d'une action, s'intégrer à une action existante, contribuer à la création d'une nouvelle activité.
- Contribuer au bon fonctionnement du centre social et à la réalisation du projet "Centre Social".
- Collaborer avec les autres bénévoles et les salariés dans un esprit de compréhension mutuelle.
- Assurer avec sérieux, discrétion et régularité l'activité choisie.
- Respecter le principe de confidentialité dans l'exercice de l'action bénévole.

Le bénévole qui s'intègre à une action existante ou contribue à la création d'une nouvelle activité devra le contractualiser par la signature d'une convention d'engagements réciproques.



Le centre socioculturel intercommunal « L'Ostrevent & la Sensée » veille à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un(e) collaborateur (trice) à part entière.
- Aider le bénévole à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe du centre social, demeurer à son écoute, et favoriser la convivialité en organisant notamment des rencontres régulières.
- Donner au bénévole une information claire sur le centre social, son projet, ses objectifs et son fonctionnement.
- Offrir au bénévole un encadrement adéquat, en nommant notamment un professionnel référent qui sera son interlocuteur privilégié, et proposer le cas échéant une formation.
- Confier au bénévole une activité qui respecte ses compétences, sa disponibilité et ses priorités.
- Couvrir le bénévole par une assurance adéquate.
- Permettre une prise en charge des frais à engager dans les situations qui le requièrent pour faciliter à tous l'accès à l'engagement bénévole.

Fait à Arleux, le 05/01/2015

Le Président du SIRA,

Thierry LEDENT

